

EVOLUTION DES ECHANGES ENTRE
LA C.E.E. ET L'AMERIQUE LATINE

I. BALANCE COMMERCIALE

A. Balance Commerciale de la C.E.E.¹⁾ avec l'Amérique latine

(Millions US \$)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Importations de la C.E.E. en provenan- ce d'Améri- que latine (cif)	1.647	1.691	1.870	1.892	2.223	2.267	1.297
Exportations de la C.E.E. vers l'Amé- rique latine (fob)	1.604	1.612	1.693	1.860	1.783	1.565	798
<u>Solde :</u>	<u>- 43</u>	<u>- 79</u>	<u>- 177</u>	<u>- 32</u>	<u>- 440</u>	<u>- 702</u>	<u>- 499</u>

1) Source : Office Statistique des Communautés - "Statistiques Mensuelles du Commerce Extérieur" - 1964, N° 2 et 1964, N° 8-9.

B. Balance Commerciale de la C.E.F. avec les principaux pays latino-américains

1)

- Millions US \$ -

Origine des Importations
et destination des Exportations de la C.E.F.

1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964
6 mois

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
<u>Mexique</u>	Imp. 115 Exp. 130 Solde + 15	Imp. 137 Exp. 130 Solde - 7	Imp. 142 Exp. 146 Solde + 4	Imp. 90 Exp. 161 Solde + 71	Imp. 140 Exp. 171 Solde + 31	Imp. 154 Exp. 167 Solde + 13	Imp. 73 Exp. 101 Solde + 28
<u>Colombie</u>	Imp. 73 Exp. 72 Solde - 1	Imp. 86 Exp. 64 Solde - 22	Imp. 107 Exp. 90 Solde - 17	Imp. 108 Exp. 104 Solde - 4	Imp. 110 Exp. 89 Solde - 21	Imp. 107 Exp. 86 Solde - 21	Imp. 62 Exp. 49 Solde - 13
<u>Vénézuéla</u>	Imp. 276 Exp. 302 Solde + 26	Imp. 218 Exp. 291 Solde + 73	Imp. 193 Exp. 221 Solde + 28	Imp. 249 Exp. 196 Solde - 53	Imp. 276 Exp. 196 Solde - 80	Imp. 308 Exp. 179 Solde - 129	Imp. 134 Exp. 98 Solde - 36
<u>Férou</u>	Imp. 89 Exp. 60 Solde - 29	Imp. 99 Exp. 60 Solde - 39	Imp. 169 Exp. 76 Solde - 93	Imp. 188 Exp. 95 Solde - 93	Imp. 202 Exp. 116 Solde - 86	Imp. 201 Exp. 127 Solde - 74	Imp. 123 Exp. 61 Solde - 62
<u>Brésil</u>	Imp. 236 Exp. 260 Solde + 24	Imp. 258 Exp. 275 Solde + 17	Imp. 282 Exp. 276 Solde - 6	Imp. 327 Exp. 276 Solde - 51	Imp. 346 Exp. 281 Solde - 65	Imp. 371 Exp. 267 Solde - 104	Imp. 226 Exp. 94 Solde - 132
<u>Chili</u>	Imp. 118 Exp. 63 Solde - 55	Imp. 145 Exp. 72 Solde - 73	Imp. 161 Exp. 116 Solde - 45	Imp. 148 Exp. 128 Solde - 20	Imp. 159 Exp. 121 Solde - 38	Imp. 148 Exp. 108 Solde - 40	Imp. 84 Exp. 43 Solde - 41
<u>Argentine</u>	Imp. 354 Exp. 305 Solde - 49	Imp. 395 Exp. 324 Solde - 71	Imp. 456 Exp. 347 Solde - 109	Imp. 422 Exp. 474 Solde + 52	Imp. 598 Exp. 397 Solde - 201	Imp. 588 Exp. 272 Solde - 316	Imp. 352 Exp. 144 Solde - 208

I) Office Statistique des Communautés - "Statistiques Mensuelles du Commerce Extérieur"
- 1964, No. 2 et 1964, No. 8-9

II. IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES PAR LA C.E.E.

(Millions en \$)

	1958	%	1962	%	1963	% $\frac{1963}{1958}$	% 1963
<u>Echanges intra C.E.E.</u>	1.246,1	--	2.220,9	--	2.489,8	+99,8%	--
<u>Importations extra C.E.E.</u>	7.356,3	100	8.907,8	100	9.438,6	+28,3%	100
dont :							
des U.S.A.	888,8	12,0	1.289,9	14,4	1.336,7	+52,8%	14,1
des Pays industrialisés	3.128,4	42,5	4.095,1	45,9	4.355,2	+59,1%	46,1
des Pays en voie de développement	3.819,8	51,9	4.196,8	47,1	4.353,9	+14,0%	46,1
des Pays de l'Amérique latine	1.090,0	14,8	1.488,0	16,7	1.566,9	+43,8%	16,6

La C.E.E. a importé d'Amérique latine, en 1963, pour 1.566,9 Mio \$ de produits agricoles et alimentaires, soit 16,6 % du total des importations par la C.E.E. de produits agricoles et alimentaires en provenance des pays tiers, importations qui se chiffrent à 9.438,6 Mio de \$ pour la même période.

Ce tableau met en évidence que les pays de l'Amérique latine ont participé d'une façon sensiblement égale à celle des pays industrialisés à l'expansion des importations de produits agricoles dans la C.E.E.

Il est intéressant de noter également que la part des importations par la C.E.E. de produits agricoles en provenance de l'Amérique latine a progressé de 14,8 % du total pays tiers en 1958, à 16,6 % en 1963. Cette constatation peut être mise en relief, car pour les pays en voie de développement, au contraire, l'importance relative dans les importations de la C.E.E. a diminué.

A. Produits de la zone tempérée

1) Evolution générale des importations

	1958	%	1962	%	1963	%	% $\frac{1963}{1958}$
Importations totales de produits agricoles par la C.E.E. (extra-CEE)	7.356,3	100	8.907,8	100	9.438,6	100	+ 28,3
dont : Produits de la zone tempérée (1)	5.745,7	78,1	7.426,7	83	7.904,8	83,7	+ 37,5
dont : en provenance de l'Amérique latine	675,4	9,2	1.031,5	11,5	1.112,7	11,7	+ 64,7
Import. de produits zone tempérée de l'Amérique latine	11,7		13,8		14,0		
Import. de produits zone tempérée des pays tiers							
Import. totales de produits agric. en provenance de l'Amérique latine	61,9		69,3		71,0		
Import. de produits zone tempérée de l'Amérique latine							

(1) Tous les produits agricoles et alimentaires à l'exception de : bananes, café, cacao, thé et maté, épices, arachides, coprah, noix et amandes de palmiste, caoutchouc naturel brut, huiles d'arachides, de palme, de coco, de coprah et de palmiste.

REMARQUES :

- a) Les importations par la C.E.E. de produits agricoles de la zone tempérée en provenance de l'Amérique latine se sont développées d'une façon sensiblement plus importante que les importations de ces mêmes produits en provenance de tous pays tiers.
- b) Il s'ensuit que la participation des pays de l'Amérique latine dans l'importation par la C.E.E. des produits de la zone tempérée a augmenté également.
- c) L'importance des produits de la zone tempérée par rapport au volume total des produits agricoles alimentaires importés par la C.E.E. est en augmentation constante.

Les chiffres démontrent clairement la raison de l'intérêt que les pays de l'Amérique latine ont toujours témoigné pour les décisions du Conseil de la C.E.E. en matière de réglementation agricole commune; en effet, ces décisions concernent toutes des produits de la zone tempérée qui constituent une partie toujours grandissante de leurs exportations de produits agricoles vers la C.E.E.

Il est donc intéressant d'observer l'évolution des importations en provenance d'Amérique latine de produits agricoles soumis ou à soumettre à une réglementation commune de la C.E.E. L'évolution se présente comme suit :

2) Produits qui sont réglementés à la suite de la
décision du Conseil du 14 janvier 1962⁽¹⁾

- en Mio de \$ -

	1958	%	1962	%	1963	%	% ¹⁹⁶³ / ₁₉₅₈
Intra-C.E.E.	528,0	--	877,1	--	973,2	--	+ 84,3
Extra-C.E.E.	1.753,4	100	2.194,7	100	1.994,5	100	+ 13,8
<u>dont :</u>							
U.S.A.	248,2	14,1	532,8	24,2	516,6	25,9	+108,1
Pays industrial.	820,3	46,7	1.169,2	53,2	1.103,7	55,3	+ 34,5
Pays en voie de développement	818,1	46,6	864,3	39,3	728,6	36,5	- 10,9
Pays de l'Amérique latine	194,9	11,1	307,6	14,0	285,7	14,3	+ 46,6

(1) Céréales, viande de porc, oeufs, viande de volaille, fruits et légumes, vin

REMARQUES :

- a) Les pays de l'Amérique latine bénéficient d'une façon importante de l'augmentation des importations par la C.E.E. de ces produits, à l'inverse de ce qui se passe pour les pays en voie de développement en général et ce bénéfice est supérieur à celui des pays industrialisés.
- b) Il s'ensuit que la participation des produits de l'Amérique latine dans les importations de ces produits par la C.E.E. est aussi en augmentation.
- c) On note une baisse des importations entre 1962 et 1963; elle correspond à une tendance généralisée et peut dépendre, en partie, de stocks spéculatifs faits pendant les premiers six mois de l'année 1962.

3) Evolution des importations de produits réglementés
par la décision du Conseil du 23.12.1963⁽¹⁾

- en Mio \$ -

	1958	%	1962	%	1963	%	% 1963 1958
Intra C.E.E.	110,2	--	218,6	--	298,0	--	+ 170,4
Extra C.E.E.	307,6	100	364,9	100	514,6	100	+ 67,3
<u>dont :</u>							
U.S.A.	4,4	1,4	16,6	4,5	27,5	5,3	+ 525
Pays industrial.	217,3	70,6	249,5	68,3	368,8	71,6	+ 69,7
Pays en voie de développement	68,6	22,3	80,8	22,1	84,9	16,4	+ 23,8
Pays de l'Amérique latine	39,7	12,9	48,7	13,3	61,8	12,0	+ 55,7

(1) Produits laitiers, viande bovine, riz

REMARQUES :

- a) Pour ces produits aussi l'augmentation de la valeur des importations en provenance de l'Amérique latine est importante et dépasse l'augmentation de la valeur des importations en provenance des pays en voie de développement.
- b) La participation des pays de l'Amérique latine aux importations de ces produits par la C.E.E. est importante, comparée à la participation des pays en voie de développement dans ces mêmes importations. Il est évident que la viande bovine constitue le produit qui rend les chiffres aussi importants.

4) Importance des importations de produits soumis à une réglementation communautaire de la C.E.E. dans le total des importations par la C.E.E. de produits agricoles et alimentaires de la zone tempérée en provenance des pays de l'Amérique latine

- en Mio \$ -

	1958	1962	1963
Produits agricoles de la zone tempérée en provenance de l'Amérique latine	675,4	1.031,5	1.112,7
Produits soumis à la réglementation communautaire en provenance de l'Amérique latine	234,6	356,3	347,5

REMARQUES :

Ce chiffre montre que la part des produits réglementés par la C.E.E. dans les exportations latino-américaines de produits agricoles de la zone tempérée n'est pas prépondérante.

En 1963, les importations de produits agricoles réglementés (décision du Conseil des 14.2.1962 et 23.12.1963) représentent 31,2 % de la valeur des importations totales par la C.E.E. de produits agricoles de la zone tempérée en provenance d'Amérique latine.

a) Viande bovine (en 1.000 \$)

	1958	1960	1962	1963
Importations totales par la C.E.E. en provenance des pays tiers	85.891	97.576	79.998	168.582
<u>dont</u> en provenance de l'Amérique latine	38.725	35.954	44.316	58.962
<u>dont</u> en provenance de :				
l'Argentine	27.996	26.947	38.371	55.615
l'Uruguay	1.903	7.241	3.830	1.451
% <u>Importations en provenance de l'Amérique latine</u> / <u>importations totales des pays tiers</u>	45	36,8	55,3	34,9

REMARQUES :

Ces chiffres montrent clairement l'importance de l'Amérique latine dans les importations de ces produits par la C.E.E. En fait, il s'agit de produits qui intéressent presque exclusivement deux pays : l'Argentine, de loin le fournisseur le plus important, et l'Uruguay. Ces deux pays ont, à maintes reprises, manifesté leurs craintes au sujet du protectionnisme supposé du Règlement "Viande" notamment en ce qui concerne :

- a) les possibilités de prélèvement supplémentaire venant s'ajouter au droit de douane;
- b) la politique communautaire tendant à favoriser la production de viande dans la C.E.E., cette tendance étant renforcée par la nécessité de trouver une solution aux excédents dans le secteur des produits laitiers.

Le libéralisme relatif du Règlement "Viande" (axé encore sur la perception douanière) uni à l'élargissement du contingent tarifaire déjà consolidé au G.A.T.T. pour ces produits et à l'augmentation importante de la consommation communautaire dans une période d'insuffisance de la production interne de viande devraient

cependant contribuer à apaiser les craintes exprimées par les exportateurs de viande latino-américains. Il y a lieu de remarquer que la Commission a toujours manifesté son désir de connaître les problèmes qui se posaient aux pays latino-américains dans le domaine du commerce de la viande avec la C.E.E. A cet effet, des réunions d'experts des deux parties ont été organisées à Bruxelles à plusieurs reprises.

b) Céréales

1. Froment et méteil (en 1.000 \$)

	1958	1960	1962	1963
Importations totales pays tiers	250.078	239.852	365.530	266.288
<u>dont</u>				
Amérique latine	30.958	28.652	81.336	36.018
<u>dont</u>				
Argentine	27.753	28.588	81.277	35.934
% <u>Importations en provenance de l'Amérique latine</u>	12,3	11,9	22,2	13,5
Importations totales				

REMARQUES :

Il s'agit là d'un produit qui intéresse essentiellement l'Argentine. Si, en 1963, on note une baisse sensible des importations en provenance de l'Amérique latine, baisse qui correspond du reste à la tendance générale, on constate cependant que la part de l'Amérique latine dans les importations de la C.E.E. se maintient au niveau moyen de la période 1958-1963.

Dans ce domaine, mis à part la fixation d'un prix commun des céréales, la C.E.E. sera rapidement autosuffisante et seuls des blés de certaines qualités continueront à être importés. On peut prévoir que l'Argentine, si la proposition MANSOLT devait être adoptée, pourra maintenir le courant d'échanges à peu près sur les bases actuelles.

2. Céréales fourragères (en 1.000 \$)

(orge, maïs, seigle, avoine)

	1958	1960	1962	1963
Importations totales des Pays tiers	425.763	541.025	727.828	698.887
<u>dont</u> Amérique latine	117.506	184.246	166.146	158.943
<u>dont</u> Argentine	117.045	163.451	165.993	154.156
% <u>Importations en provenance de l'Am.lat.</u> Importations totales des Pays tiers	27,5	34	22,8	22,7

REMARQUE :

Dans ce cas également le produit intéresse essentiellement l'Argentine. La baisse des importations en 1963, due en partie aux importations spéculatives de 1962, reflète aussi une diminution générale des besoins en orge. Par contre, en ce qui concerne le maïs, produit pour lequel l'Argentine est le deuxième fournisseur après les Etats-Unis, les perspectives sont très bonnes. L'augmentation de l'élevage en Europe devrait permettre le maintien d'un courant d'échanges important pour ce produit. En ce qui concerne les céréales en général, les pays de l'Amérique latine n'ont pas émis de critiques différentes de celles des autres Pays tiers sur le protectionnisme du système communautaire. En tout état de cause les perspectives relatives aux céréales fourragères font prévoir des importations importantes.

c) Riz (en 1.000 \$).

	1958	1960	1962	1963
Importations totales Pays tiers	33.993	36.500	45.012	37.135
<u>dont</u> de l'Amérique latine	626	191	4.757	3.985
% <u>Importations en pro-</u> <u>venance de l'Am.lat.</u> Importations totales des Pays tiers				

REMARQUE :

Les pays d'Amérique latine ne sont devenus fournisseurs de ce produit que depuis les deux dernières années. La mise en oeuvre de la politique agricole commune dans ce secteur pourrait avoir comme conséquence une réduction des importations de ce produit, mais cette réduction devrait être minime et, en tout état de cause, les valeurs en jeu ne sont pas importantes compte tenu du commerce mondial de ce produit.

d) Huiles végétales et matières grasses (en 1.000 \$)

	1958	1960	1962	1963
Importations totales des Pays tiers	229.154	300.168	258.486	351.579
dont de l'Amérique latine	33.148	43.499	52.871	52.612
dont de l'Argentine	26.357	36.874	42.494	39.927
% Importations de l'Amérique latine Importations des Pays tiers	14,4	14,5	20,4	14,9

REMARQUES :

- a) La participation de l'Amérique latine dans les importations de la C.E.E. se maintient à un niveau important.
- b) Pratiquement seuls deux pays latino-américains sont fournisseurs d'huiles végétales: l'Argentine, de loin le plus important, et le Brésil. Le premier pays fournit presque exclusivement de l'huile de lin et le second de l'huile de ricin. En ce qui concerne ces deux huiles, il y a lieu de remarquer ce qui suit :

1. Huile de lin

L'Argentine fournit environ 85 % de l'huile importée par la C.E.E. (notamment par la R.F.A. : environ 65 %). La politique du Gouvernement argentin favorise, par une taxation différentielle à l'exportation, la transformation des graines en huile, en Argentine ; il s'ensuit que ce pays peut pratiquement contrôler le marché mondial. La Mission d'Argentine a envoyé à la Commission un memorandum pour appuyer la demande de la R.F.A. visant à l'obtention d'un contingent à droit nul pour ce produit, contingent qui a été refusé. La Commission étudie la possibilité de proposer à l'Argentine la négociation d'une réduction du droit du T.E.C. (5 %) contre la possibilité pour la C.E.E. de pouvoir se fournir aux conditions du producteur indigène.

2. Huile de ricin

Le Brésil fournit à la C.E.E. 83 % de ses importations de ce produit. Pour cette huile, les producteurs de la C.E.E. ont attiré l'attention des services de la Commission sur le système des taux de change multiples qui permet au Brésil de s'assurer une position dominante sur le marché. D'autre part, il y a lieu de remarquer que, dans le cadre de ses relations commerciales avec l'Inde, la Communauté a, le 3 décembre 1963, suspendu d'un point, de façon autonome, le droit prévu au T.E.C. pour l'huile de ricin et ce, jusqu'au 31 décembre 1965. Cette mesure avantage aussi le Brésil.

c) Les lignes directrices de la politique commune pour les matières grasses approuvées par le Conseil le 23 décembre, démontrent qu'en ce qui concerne ce secteur, la politique de la C.E.E. sera très libérale. Le régime extérieur est basé sur les droits du T.E.C. (0 % pour les graines et tourteaux, droits très peu élevés - entre 3 et 8 % - pour les huiles). La production de l'huile d'olive et de colza sera seule protégée. Une taxe sur les graisses destinées à l'alimentation humaine sera perçue tant sur les produits de la C.E.E. que sur les produits des Pays tiers. Les craintes exprimées par les pays de l'Amérique latine à ce sujet sont notamment que :

- 1 - les taxes sur les graisses empêcheront l'expansion de la consommation interne ;
- 2 - les aides à la production du beurre favoriseront la consommation de ce produit au détriment de la consommation des huiles.

A cela on peut répondre, d'une part, que le niveau de la taxe est vraiment très faible par rapport à l'élasticité de la demande pour ces produits et, d'autre part, que la consommation de beurre, même si elle augmente, ne le fera pas au détriment des matières grasses.

e) Sucre (pos. 061) (en 1.000 \$)

	1958	1960	1962	1963
Importations totales en provenance des Pays tiers	121.132	158.013	127.940	294.564
<u>dont</u> de l'Amérique latine	73.724	96.453	40.206	95.922
<u>dont</u> Cuba	28.244	32.364	10.058	61.901
% Importations de l'Amérique latine <u>Importations</u> Pays tiers	60,8	61	31,4	32,5

REMARQUES :

- a) Le sucre est certainement un des produits pour lesquels les pays de l'Amérique latine sont le fournisseur le plus important de la C.E.E.
- b) La diminution en 1962 est due à l'affaire cubaine.
- c) L'augmentation des importations totales est à attribuer, notamment, à des importations de sucre raffiné. Si on considère uniquement le sucre brut, l'Amérique latine maintient ses positions des années précédant 1962.
- d) Dans ce domaine, un règlement de politique agricole commune est à l'étude. Il faut tenir compte des importations en provenance des territoires d'Outre-mer français et de la production européenne de sucre de betteraves. Les besoins européens sont en expansion (notamment en Italie) favorisés par l'augmentation du niveau de vie, d'une part, et, d'autre part, par une consommation par tête qui est encore inférieure aux moyennes d'autres pays industrialisés. Les perspectives sont donc bonnes.

f) Fruits et légumes (exceptés les bananes) (en 1.000 \$)

(Pos.C.S.T. 051.1-051.2.1-051.4-051.5-051.9.2-051.9.3-051.9.4-054.4-054.5)

	1958	1960	1962	1963
Importations totales				
Pays tiers	367.868	348.746	439.654	466.576
dont				
de l'Amérique latine	17.154	19.956	29.248	16.674
Importations de				
l'Amérique latine				
% Importations des	4,6	5,7	6,6	3,5
Pays tiers				

REMARQUES :

- a) Les chiffres concernent uniquement les fruits et légumes réglementés.
- b) Il est évident que l'intérêt des pays de l'Amérique latine pour ces produits est beaucoup moins important que pour d'autres produits agricoles; il s'agit plutôt des possibilités offertes par un calendrier différent pour exporter des fruits hors saison.
- c) Nous n'avons pas eu de plaintes dans ce domaine. Le règlement, pour le moment, ne peut pas gêner les Pays tiers. L'Argentine a demandé de pouvoir faire le contrôle de qualité sur le marché d'origine, cela n'est pas possible pour des raisons pratiques.

Une harmonisation des normes entre C.E.E. et pays intéressés pourrait être faite.

g) Oeufs (en 1.000 \$)

	1958	1960	1962	1963
Importations des Pays tiers	105.616	103.820	76.861	67.028
dont de l'Amérique latine	2.932	8.940	4.529	3.273
dont de l'Argentine	2.932	8.940	4.334	3.084
% <u>Importations de l'A.L.</u> <u>Importations des Pays T.</u>	2,7	8,6	5,9	4,8

REMARQUES :

- a) Le commerce intéresse presque exclusivement l'Argentine qui s'est déjà plainte plusieurs fois de l'effet défavorable du protectionnisme du règlement agricole sur le volume de ses exportations. L'Argentine a demandé d'autre part qu'un prix d'écluse différent soit fixé pour les oeufs congelés, qualité qui constitue le plus gros pourcentage de ses exportations d'oeufs.
- b) La baisse des importations par la C.E.E. d'oeufs en provenance d'Argentine suit la tendance générale qui résulte de l'augmentation de la production interne grâce aux nouvelles méthodes d'élevage. Il n'est pas possible de fixer un prix d'écluse différent pour les oeufs congelés parce que :
- 1 - dans le calcul du prix d'offre on tient déjà compte de la différence des prix;
 - 2 - il n'y a pas dans la C.E.E. (impossibilité pratique) le moyen de s'assurer que les oeufs congelés ne sont pas vendus comme oeufs frais.

REMARQUES GENERALES SUR LES PRODUITS DE LA ZONE TEMPEREE

Les oeufs et les céréales mis à part, les perspectives pour les autres produits agricoles de la zone tempérée sont assez bonnes. L'entrée en vigueur de la réglementation commune ne devrait pas empêcher le maintien ou même, dans certains cas, l'accroissement du volume du courant d'échanges.

La thèse actuelle de la C.E.E. reste en tout état de cause, que les problèmes posés par les produits de la zone tempérée devraient être résolus dans le cadre du Kennedy Round en tenant compte des deux propositions :

- 1 - consolidation du montant de soutien
- 2 - accords mondiaux par produits.

B. PRODUITS TROPICAUX (1)

1) Evolution générale des importations

- en Mio \$ -

	1958	1962	1963	% $\frac{1963}{1958}$
Importations totales de produits agricoles de la C.E.E.	7.356,3	8.907,8	9.438,6	+ 28,3
<u>dont :</u>				
Produits tropicaux (1)	1.610,6	1.481,1	1.533,8	- 4,8
<u>dont :</u>				
de l'Amérique latine	414,6	456,5	454,2	+ 9,5
Import. de prod. trop. de l'Amérique latine				
% $\frac{\text{Import. de prod. trop. de l'Amérique latine}}{\text{Import. de prod. trop. des pays tiers}}$	25,7	30,8	29,6	
Import. de prod. trop. de l'Amérique latine				
% $\frac{\text{Import. de prod. trop. de l'Amérique latine}}{\text{Import. totales de l'Amérique latine}}$	38,0	30,6	28,9	
Import. totales de l'Amérique latine				

(1) Bananes (051.3), café (071.1), cacao (072.1), thé et maté (071.0), épices (075), arachides (221.1), coprah (221.2), noix et amandes de palmistes (221.3), caoutchouc naturel brut (231.1), huiles : d'arachide (421.4), de palme (422.2), de coco, coprah (422.3) et de palmiste (422.4).

2) Bananes fraîches

- en Mio \$ -

	1958	1962	1963
Importations totales des pays tiers	161.724	162.942	173.960
<u>dont :</u>			
Amérique latine	66.871	112.677	110.211
<u>dont :</u>			
Colombie	20.607	18.841	23.992
Equateur	35.966	26.854	29.115
% <u>Importations de l'Am.lat.</u>	41,3	69,1	63,3
Importations de pays tiers			

REMARQUES :

- 1 - Même si en 1963 les importations en provenance d'Amérique latine ont légèrement baissé par rapport à 1962, le progrès est très important, car l'Amérique latine a accru sa participation dans le total des importations par la C.E.E. en provenance des pays tiers.
- 2 - L'argument que les pays de l'Amérique latine avancent contre les facilités octroyées aux Etats africains associés n'est donc pas très valable.

3) Café (pos. 071.1)

- en 1.000 \$ -

	1958	1962	1963
Importations des pays tiers	554.532	500.822	509.890
<u>dont :</u>			
de l'Amérique latine	299.951	314.372	314.374
<u>dont :</u>			
Brésil	108.868	119.437	126.062
Colombie	43.736	60.989	63.015
El Salvador	43.335	39.733	35.117
% <u>Importations de l'Am. lat.</u>	54	62,7	61,6
Importations des pays tiers			

REMARQUES :

a) L'Amérique latine est évidemment le fournisseur le plus important de la C.E.E. On comprend donc que les préoccupations de ces pays portent même sur les instruments de la politique économique interne des Etats membres tels que les taxes internes. Les Etats membres se sont toujours montrés peu disposés à réduire ou à éliminer ces taxes parce que, à leur avis, le sacrifice que cela représenterait pour les budgets nationaux ne se répercuterait que dans une très faible mesure sur l'augmentation de la consommation.

b) Pour ce produit toutefois, la Communauté a suspendu le droit du T.E.C. de 40 % à l'occasion de l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé.

4) Cacao en fèves (pos. 072.1)

- en 1.000 \$ -

	1958	1962	1963
Importations des pays tiers	207.805	174.039	183.397
<u>dont</u> :			
Amérique latine	34.173	19.975	15.879
<u>dont</u> :			
Brésil	23.158	8.716	4.008
% <u>Importations de l'Am.latine</u>	16,4	11,4	8,6
Importations des pays tiers			

REMARQUES :

- a) La baisse relative des importations de cacao dans la C.E.E. résulte du facteur prix, car les quantités importées des pays tiers ont évolué comme suit :

(en tonnes)	<u>1958</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
	235.842	359.415	351.080

La part des E.A.M.A. dans les importations de cacao par la C.E.E. est en moyenne de 33 % de la valeur des importations; celle des pays non associés d'Afrique de 51 % en moyenne.

- b) Pour ce produit également, une suspension du droit du T.E.C. de 40 % est appliquée depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé.

5) Huile d'arachide

- en 1.000 \$ -

	1958	1962	1963
Importations des pays tiers	62.820	50.739	61.428
<u>dont</u> :			
de l'Amérique latine	11.766	7.199	10.707
<u>dont</u> :			
de l'Argentine	11.725	6.951	9.673
% <u>Importations de l'Am. lat.</u>	18,7	14,1	17,4
<u>Importations des pays tiers</u>			

REMARQUES :

- a) A noter la reprise après la baisse de 1962. Le concurrent le plus important pour ce produit est le Sénégal. Les E.A.M.A. fournissent en moyenne 76 % des importations de la C.E.E. exprimées en valeur.
- b) L'huile d'arachide aura le même régime que les huiles de la zone tempérée.
- c) L'Argentine, principal fournisseur, semble suivre une politique similaire à celle qu'elle suit pour l'huile de lin; elle n'exporte pas, en effet, de graines d'arachide vers la C.E.E.

REMARQUE SUPPLEMENTAIRE :

Les données statistiques sont exprimées en valeur. Les prix s'étant généralement détériorés sur le marché mondial, il y a lieu d'en tenir compte en interprétant celles-ci.

IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DES PRINCIPAUX
 PRODUITS A USAGE INDUSTRIEL EXPORTES
 PAR L'AMERIQUE LATINE VERS LA CEE

I. Produits miniers

(millions U S \$)

Produits	Années	O R I G I N E S					%	
		MONDE (1)	G. E. E. (2)	Pays tiers (3)	Amér. Lat. (4)	(4) / (3) (5)		
Pétroles et produits dérivés	1958	2.365,0	173,4	2.191,6	237,7	10,8	Vénézuéla : 276	
	1963	3.659,0	290,0	3.369,0	292,3	8,6	Colombie : 8 Panama : 5 Brésil : 1	
Cuivre	1958	530,7	85,9	444,8	86,1	19,3	Chili : 99 Pérou : 25 Argentine : 3	
	1963	816,7	199,2	617,5	130,6	21,1	Mexique : 1 Brésil : 5	
Minerais de fer, même enrichis	1958	417,4	59,5	357,9	61,8	17,8	Pérou : 2 Vénézuéla : 2	
	1963	482,7	79,1	403,6	107,9	26,7	Chili : 1	

I. Produits miniers (suite)

(millions US \$)

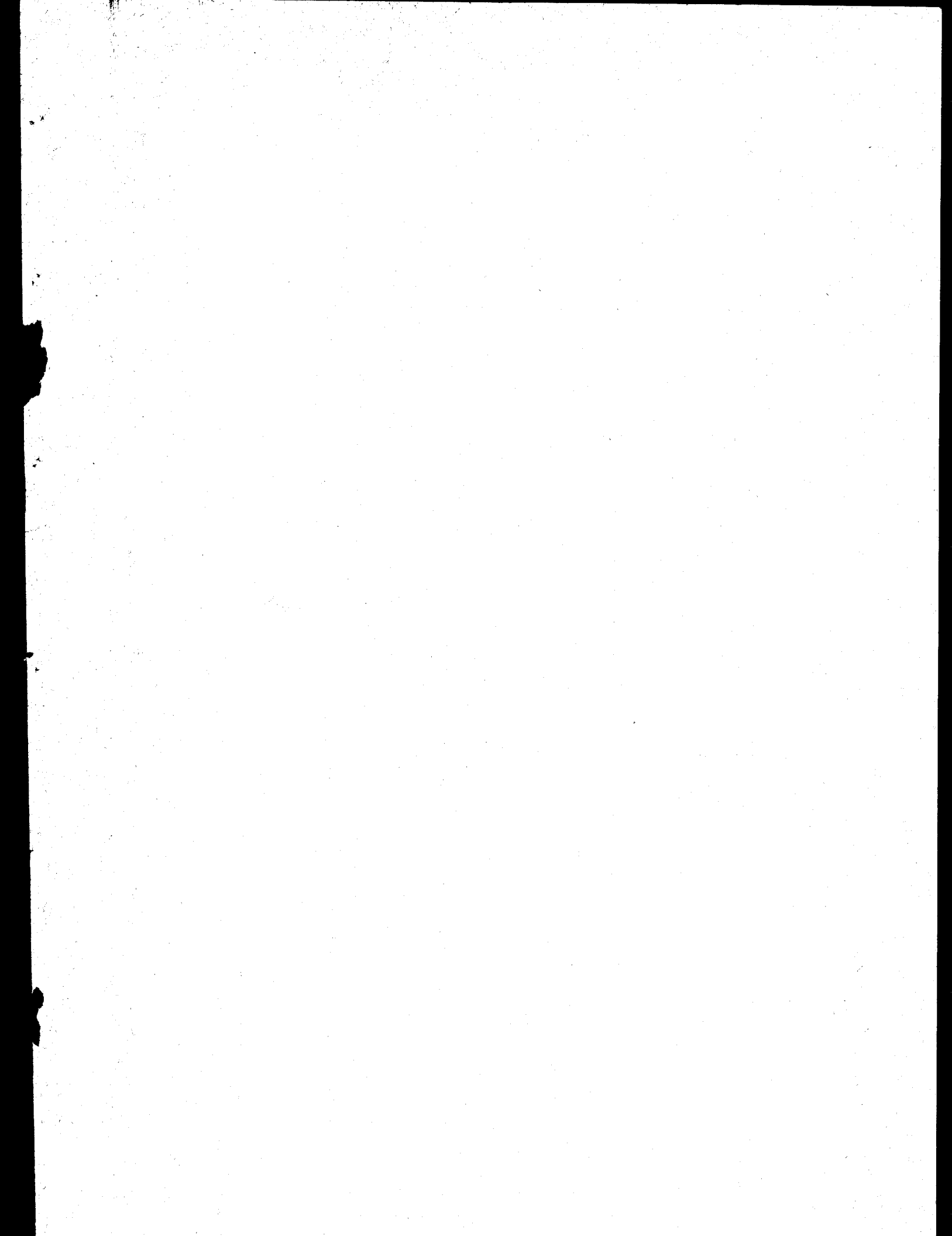
Produits	Années	O R I G I N E S					(4) / (3) %	
		MONDE	C. E. E.	Pays tiers	Amér. Lat.	(4) / (3)		
Minerais et concentrés de plomb	1958	50,4	2,6	47,8	2,9	6,3	Pérou : 7,	
	1963	44,4	0,3	44,1	9,7	21,9	Bolivie : 1,	
CST 283.10								
Minerais et concentrés de zinc	1958	39,3	4,9	34,4	2,1	6,1	Pérou : 1,	
	1963	42,7	3,5	39,2	7,6	19,3	Bolivie : 0,	
CST 283.50								
Minerais et concentrés étain	1958	45,9	0,004	45,9	1,3	2,8	Bolivie : 3,	
	1963	31,4	1,3	30,1	5,0	16,6	Chili : 1,	
CST 283.60								

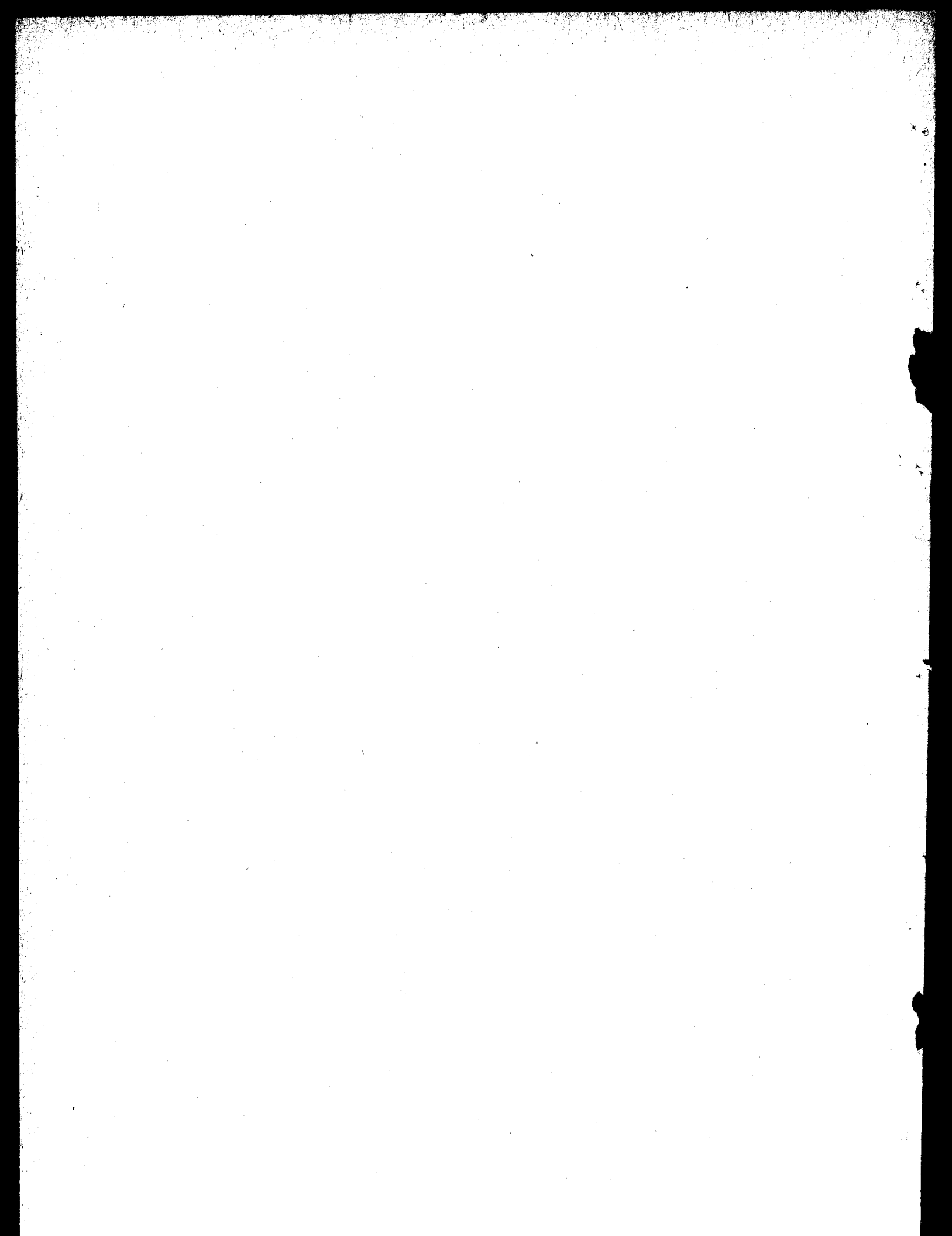
Importations C en 1963 en pro nance des prin paux fournisse latino-américa

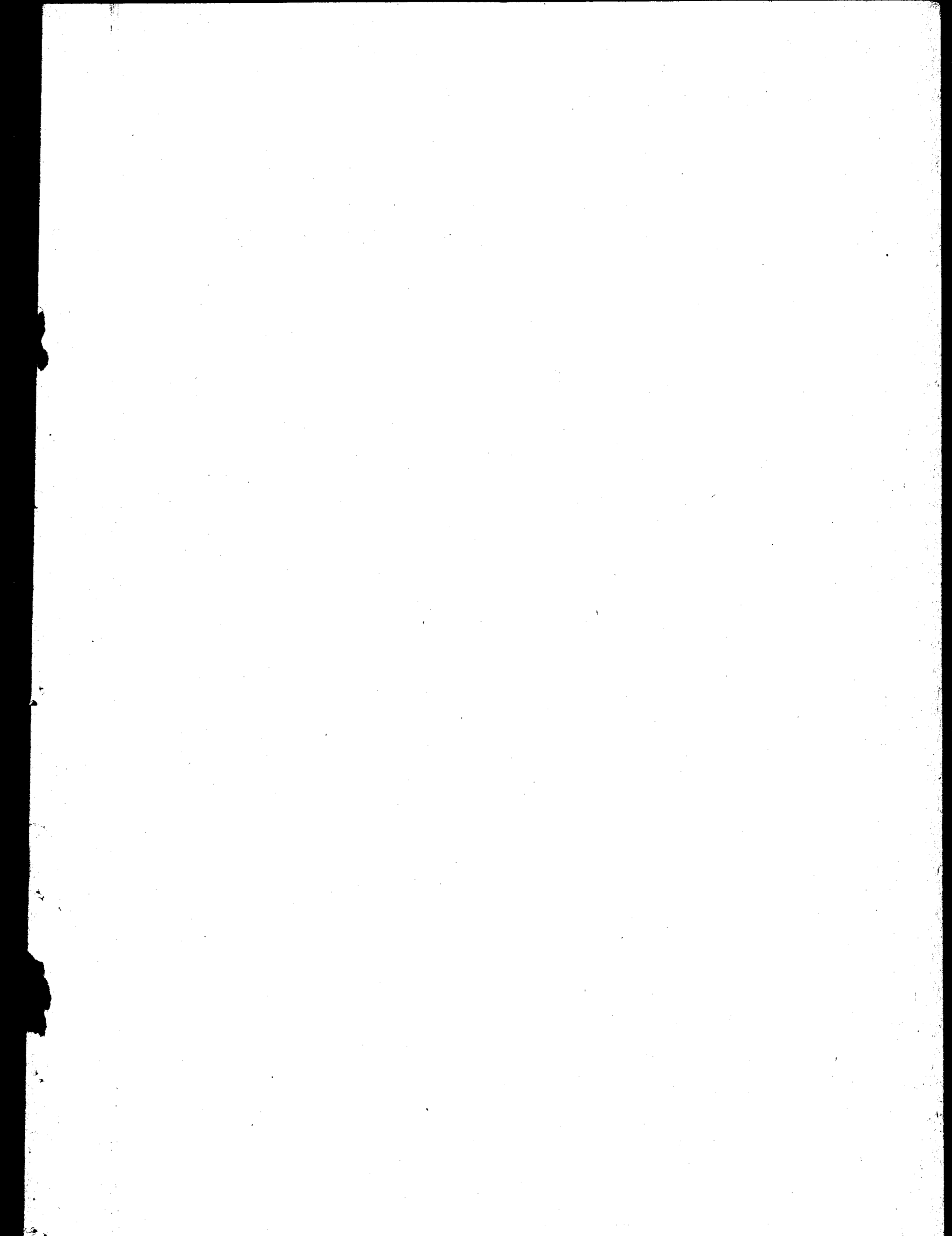
(millions US \$)

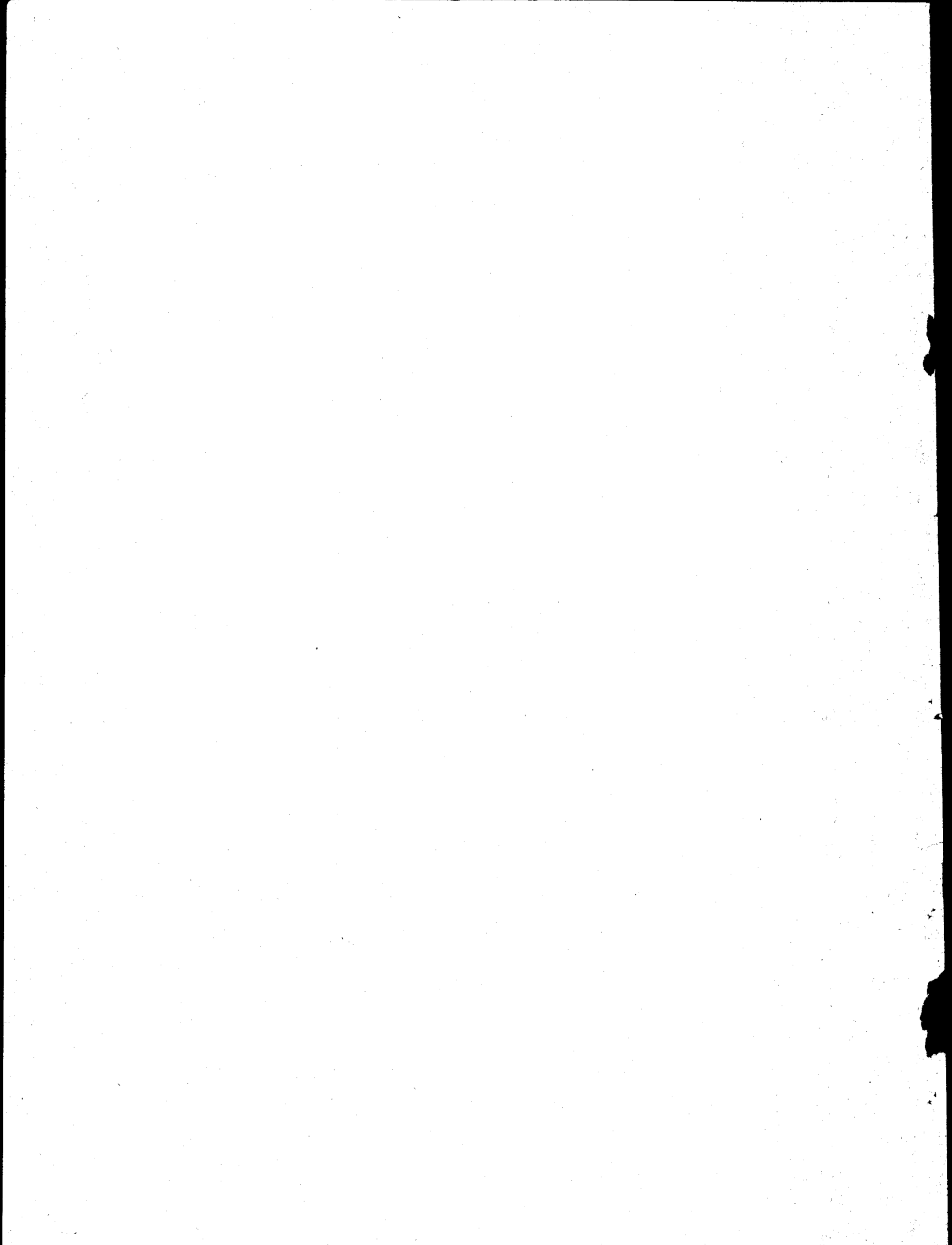
Produits miniers (suite)

Produits	Années	O R I G I N E S				%	Importations CEE en 1963 en prove- nance des princi- aux fournisseurs latino-américains
		MONDE	C. E. E.	Pays tiers	Amér.Lat.		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
Charges et centrés cuivre	1958	15,8	0,3	15,5	3,9	25	Chili : 4,3 Pérou : 0,3
283.11	1963	17,1	0,009	17,1	4,9	28,6	Argentine : 0,1
rate de cum mrel	1958	9,5	0,04	9,5	9,5	100	Chili : 4,5
271.20	1963	4,5	0,003	4,5	4,5	100	









IMPORTATIONS DE LA C.E.E. EN PROVENANCE DE L'AMERIQUE
LATINE PAR SECTIONS C. S. T. (1) en 1963 (en 1.000 \$)

	C. E. E.	FRANCE	BELG-LUXEM	PAYS BAS	R. F. ALLEMAGNE	ITALIE
Types 0 + 1 Produits alimentaires, boissons tabacs	1.066,7	109,7	101,5	169,3	388,6	297,5
Types 3 Produits énergétiques	299,8	60,3	38,4	43,0	141,3	16,9
Types 2 + 4 Matières premières	666,4	141,7	54,2	58,8	276,7	134,9
Type 5 Produits chimiques	34,3	7,3	0,6	11,3	11,5	3,6
Type 7 Matières et matériel transport	4,6	0,6	0,2	0,9	0,7	2,3

(1) Les légères discordances dans les résultats des additions sont dues au fait que les chiffres ont été arrondis.

(suite)

	C. E. E.	FRANCE	BELG-LUXEM.	PAYS BAS	R. F. ALLEMAGNE	TOTAL
Groupes 6 + 8						
Autres produits manufacturés	189,3	13,0	18,3	3,0	126,4	28,5
Produits non classés ailleurs	6,2	-	-	0,6	4,8	0,7
TOTAL :	2.266,9	332,5	212,9	286,9	950,0	484,5